

GAZETTE DES ASSOCIATIONS DE CLERMONT-FERRAND

Mars 2021

“ DANS CE NUMERO

SALUT, LES ASSOCIATIONS DE CLERMONT-FERRAND !

En cette période délicate aussi pour les associations, trois d'entre elles (le Crefad Auvergne, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la Ligue de l'enseignement), en partenariat avec la mairie, vous proposent un nouveau rendez-vous expérimental sous forme d'une gazette électronique (imprimable!) afin de partager des ressources pouvant se révéler utiles.

On vous espère en forme.

Bonne lecture et à bientôt !

ACTUALITE

BON ANNIVERSAIRE, LIBERTÉ ASSOCIATIVE !

En cette année 2021, la Loi de 1901 « relative au contrat d'association » a **120 ans** !

Occasion de rappeler que ce texte fait partie de ceux qui fondent les principes démocratiques de la république française, et que la (re)lecture de ses articles peut s'avérer précieuse. Deux exemples.

Article 1 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. [...] ». Deux personnes minimum et non pas trois, et ce sans obligation légale (hormis exceptions) de fonctions, mais des choix établis dans des statuts.

Article 2 : « Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable [...] ». Ce qu'a rappelé la décision « Liberté d'association » du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971. Il y a **50 ans** !

Encore une occasion de fêter la liberté associative en juillet 2021 !



LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

TITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

ART. 2. — Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

LECTURE

LA COMMUNAUTÉ, AU-DELÀ DES QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES, LA VIE ENTRE PERSONNES ASSOCIÉES

Quel lien entre la bande dessinée de Hervé Tanquerelle et Yann Benoît *La communauté* (2 tomes parus en 2008 et 2010 aux éditions Futuropolis) et les associations ?

Une occasion de rappeler que pour fonctionner, les associations n'ont pas l'obligation d'être déclarées en préfecture. Elles sont alors appelées « associations de fait » ou, plus souvent dans le langage commun, « collectifs ». Elles existent en tant que contrat (passé par les personnes qui s'associent) mais pas en tant que personne morale et n'ont donc pas de capacité juridique (impossibilité d'agir en justice, de devenir propriétaire, d'avoir un agrément, d'engager des salarié.es ou de recevoir subventions publics ou dons). Ce qui n'empêche pas l'association de fait ou le collectif de se frotter à des questions complexes et passionnantes : le rapport à l'argent, au collectif, au faire, à la transmission...

Comme dans la BD !



FORMATIONS POUR LES ASSOCIATIONS

DES APPORTS, DES RENCONTRES, DU PARTAGE, DES LIEUX

Quatre structures de la Mission d'Accueil et d'Informations des Associations du Puy-de-Dôme (MAIA 63) vous proposent 4 temps de formations à destination des associations :

- *Associations, comment assurer la fonction employeur ?*, par le CDOS63 - mercredi 24 Mars 2021 - 9h-17h - Maison de quartier La Glacière
- *Associations, vous initier aux musiques actuelles et aux différents corps de métiers de l'industrie musicale ?*, par la Pépinière de Mai - lundi 19 Avril 2021 - 9h-17h - Maison de l'Oradou
- *Associations, comment et pourquoi revendiquer mon appartenance à l'économie sociale et solidaire - ESS ?*, par la CRESS AuRA - lundi 26 Avril 2021 - 9h-17h - Maison de quartier Saint Jacques
- *Un contexte institutionnel en mouvement (partage des compétences entre les Collectivités et l'Etat, réformes et lois, métropolisation, etc.) : se repérer et agir en tant qu'associations*, par le CREFAD Auvergne - mardi 27 Avril 2021 - 9h-17h - Espace Nelson Mandela La Gauthière

Temps ouverts à toutes personnes impliquées dans une association.

Participation gratuite (financement FDVA). Au vue des conditions sanitaires, places limitées.

Pour s'inscrire (obligatoire) : <https://framaforms.org/incriptions-formations-maia-1603442802>

SITE WEB

ASSOCIATION.GOUV.FR, UNE SOURCE D'INFORMATIONS ET D'INSPIRATIONS

Le site <https://www.associations.gouv.fr/>, sous l'égide du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, est une source d'informations importante pour tout ce qui a trait à la vie associative. Documentations, guides pratiques, informations réglementaires et sur du soutien aux associations, tutos, présentation du Compte d'engagement citoyen (CEC) et du Haut conseil à la vie associative (HCVA) et de ses avis, etc. Une foule de ressources avec aussi : une rubrique relative aux démarches à effectuer pour créer ou faire évoluer une association, une page dédiée aux « points ressources près de chez vous » et d'autres informations accessibles par l'intermédiaire d'une barre de recherche.

Un site précieux !

associations.gouv.fr

créer, gérer et développer son associati



EMISSION DE RADIO

« C'EST MON ASSO » : RACONTER ET ÉCOUTER LES ASSOS...

Du lundi au vendredi, à 6h46 et 9h50, Patricia Farat présente « C'est mon asso », une chronique mettant en lumière des associations auvergnates. Cela se passe sur France bleu pays d'Auvergne et sur <https://www.francebleu.fr/emissions/c-est-mon-asso/pays-d-auvergne>.

Chats, réparation de vélo, aéromodélisme, insertion professionnelle, secourisme, soutien aux réfugié.es, échange de savoirs, environnement, foyer de jeunes travailleurs et travailleuses, chevaux, action sur la dyslexie, citoyenneté, cultures, loisirs... Le paysage dressé est à l'image de la vie associative : riche et éclectique ! Peut-être qu'une des prochaines chroniques fera référence à des associations dans lesquelles vous êtes impliqué.es ?

CONTACTS



<https://associations.clermont-ferrand.fr/>



Direction de l'Animation
et de la Vie Associative
contact@ville-clermont-ferrand.fr
04 73 42 63 63

CRESS Aura
lgardarin@cress-aura.org
07 57 47 95 28

Ligue de l'enseignement 63
asricou@fal63.org
04 73 14 79 26

CREFAD Auvergne
secretariat@crefadauvergne.org
04 73 31 50 45